



SENAT

Le Président

Handwritten signature and date 10/10/25

A Reproduire pour
Les Honorables Sénateurs

N° 884/CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025

Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénatrice KABAMBA W.Umba Is.
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA

Reçu
N° 53 13 OCT 2025
53 182
Handwritten signature

**A Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre du Plan et Coordination de
l'Aide au Développement
à KINSHASA/GOMBE**

**Objet : Notification de la Question orale avec
débat de la Sén. KABAMBA WA UMBA Isabelle.**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Conformément aux dispositions de l'article 166, alinéa 2 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'avantage de vous notifier, la **Question orale avec débat** de la Sénatrice **Isabelle KABAMBA WA UMBA**, relative au programme de développement de 145 Territoires (PDL/145 T).

Cette question sera posée au cours de la séance plénière du **jeudi 16 octobre 2025 à 11 heures**, dans la Salle des Conférences Internationales du Sénat.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre d'Etat**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel

Handwritten signature of SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel



Republique démocratique du Congo

SENAT

IV^{ème} Législature de la III^{ème} République

Honorable Sénateur KABAMBA WA UMBA Isabelle



A reproduire pour
Les Honorables Sénateurs

Kinshasa, le 10/10/2025

N/Réf. *AO*.../SN/IV/HON/KI/10/2025

SENAT	
CABINET DU PRESIDENT	
Date :	10 OCT 2025
N° Enreg. :	6249
Heure :	16h50
Signature :	

A Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre du Plan et Coordination de l'Aide au
Développement
à Kinshasa/Gombe

SENAT	
Direction des Séances Bureau Documents Législatifs et Chancellerie	
Livre bleu	
C. P. 43-10	

Concerne : Question orale avec débat

*Sur l'état de lieu concernant le Programme de
Développement Local des 145 Territoires
(PDL-145T)*

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,

Me référant aux dispositions des articles 100 et 138 de la Constitution telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo ainsi que les articles 165 et 166 du Règlement Intérieur du Sénat, je me fais le devoir de vous adresser la présente question relativement à l'objet mieux repris en concerne.

En effet, le Programme de développement local dédié aux 145 territoires (PDL-145T) résulte de la volonté politique du Président de la République de vaincre la pauvreté et les inégalités, sous toutes leurs formes en République démocratique du Congo.

Au regard de l'ordonnance fixant les attributions des Ministères, vous avez comme attribution entre autre, de piloter les travaux macroéconomiques dans le cadre du plan de développement, en collaboration avec les Ministères concernés et faire l'évaluation des projets réalisés dans l'exécution du plan de développement, des programmes économiques et sociaux et des projets d'investissement...

Excellence,

Le programme de développement de 145 territoires paraît comme un boom de développement de nos provinces à partir de la base.

C'est pourquoi, au regard de vos attributions, à ce jour, mes préoccupations se résument en ceci :

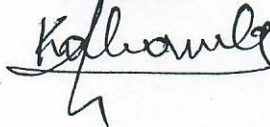
- Quelles sont les réalisations faites dans la première phase du projet en fonction de chaque territoire par province ?;
- Quels sont les ouvrages (écoles, centres de santé et bâtiments administratifs) en cours de construction ?
- Quelles sont les routes rurales déjà réhabilitées ou en cours de réhabilitation par territoire au niveau de chaque province ?

Telles sont mes préoccupations que je soumets à votre Excellence, pour avoir de vous des réponses claires et précises.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre d'Etat**, l'expression de ma considération.

Honorable KABAMBA WA UMBA Isabelle

Sénatrice





SENAT

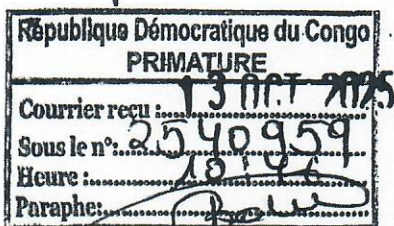
Le Président

Kinshasa, le 10 OCT 2025

AVR

13 OCT 2025
55 182

N° 884/CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025



Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénatrice KABAMBA W. Umba Is.
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA

**A Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre du Plan et Coordination de
l'Aide au Développement
à KINSHASA/GOMBE**

**Objet : Notification de la Question orale avec
débat de la Sén. KABAMBA WA UMBA Isabelle.**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Conformément aux dispositions de l'article 166, alinéa 2 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'avantage de vous notifier, la **Question orale avec débat** de la Sénatrice **Isabelle KABAMBA WA UMBA**, relative au programme de développement de 145 Territoires (PDL/145 T).

Cette question sera posée au cours de la séance plénière du **jeudi 16 octobre 2025 à 11 heures**, dans la Salle des Conférences Internationales du Sénat.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre d'Etat**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDÈ KYENGE Jean-Michel



N°CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025/...

Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec le Parlement
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordonnatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
à KINSHASA



**A Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement
à KINSHASA/GOMBE**

**Objet : Transmission des recommandations issues de la
Question orale de la Sénatrice KABAMBA WA UMBA.**

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai l'avantage de vous transmettre, en annexe à la présente, les recommandations formulées par l'Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle, à l'issue de sa Question orale avec débat vous adressée, relative au Programme de Développement de 145 Territoires (PDL/145 T).

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre d'Etat**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel

A REPRODUIRE

29/10
Reproduire pour
Les honorables Sénateurs



Kinshasa, le 28 OCT 2025

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Ministre d'Etat

N° 1745/CAB/MINETAT/MIN.PL.CAD/GNM/PLK/kmp/2025

Transmis copie pour information à :

- **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat**
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe
- **Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement**
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe
- ✓ - **Honorables Membres du Bureau du Sénat ;**
- **Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle ;**
- **Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat.**
(Tous) à Kinshasa/Lingwala

A l'Honorable Président du Sénat
à Kinshasa/Lingwala

Concerne : *Transmission de la réponse à la question orale de l'Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle.*

Honorable Président,

J'ai l'avantage de vous transmettre officiellement, en annexe à la présente, la réponse relative à l'objet mieux identifié en concerne.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Honorable Président**, l'expression de ma parfaite considération.

Guylain NYEMBO MBWIZYA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan et de la Coordination de
l'Aide au Développement



Réponse à la question orale de l'Honorable Sénatrice
KABAMBA WA UMBA Isabelle adressée à S.E. Monsieur le
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide
au Développement

Octobre 2025

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Sénateurs,

1. Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer ma plus vive reconnaissance pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant la Chambre Haute de notre Parlement, afin de répondre à la question orale m'adressée.
2. A l'initiative de l'Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle, et ce, conformément aux dispositions des articles 100 et 138 de la Constitution ainsi que 165 et 166 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai reçu le 10 octobre courant, l'invitation de l'Honorable Président du Sénat, relative à cette question orale qui porte sur l'état de la mise en œuvre du Programme de Développement Local de 145 Territoires, PDL-145T en sigle. Cette préoccupation montre l'intérêt que la chambre haute accorde à la problématique du développement de notre pays.
3. L'Honorable Sénatrice KABAMBA WA UMBA Isabelle a fragmenté ladite préoccupation en trois questions spécifiques, à savoir :
 - I. Quelles sont les réalisations faites dans la première phase du projet en fonction de chaque territoire par province ?
 - II. Quels sont les ouvrages (écoles, centres de santé et bâtiments administratifs) en cours de constructions ?
 - III. Quelles sont les routes rurales déjà réhabilitées ou en cours de réhabilitation par territoire au niveau de chaque province ?
4. Avant de répondre à cette préoccupation, permettez-moi de faire un bref rappel du PDL-145T.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Sénateurs ;

5. Le Programme de Développement Local des 145 territoires, PDL-145T, est le fruit de la vision et la volonté politique de Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, de doter le pays d'un outil programmatique visant à vaincre la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes.
6. Il vise le développement à la base, s'inscrivant dans le cadre des efforts en cours consentis par le Gouvernement, conduit par Son Excellence Madame Judith SUMINWA TULUKA, Première Ministre, Cheffe du Gouvernement. Il ambitionne de réduire significativement la pauvreté, lutter contre les inégalités territoriales et promouvoir le développement à partir des 145 Territoires que compte la République Démocratique du Congo.
7. La mise en œuvre de la première édition du PDL-145T initialement projetée de 2021 à 2023, a débuté effectivement en 2023. Ainsi, l'année de clôture de cette édition a été reculé à décembre 2027.
8. Cette première édition s'articule autour de quatre composantes, à savoir :

(1) Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base :

- Construction et équipement de 1198 écoles primaires ;
- Construction et équipement de 787 centres de santé ;
- Construction et équipement de 145 bâtiments administratifs des territoires ;
- Construction et équipement de 636 bâtiments administratifs des secteurs ;
- Réhabilitation de 40 479 km de routes de desserte agricole stabilisées ;
- Construction de 444 ouvrages d'arts ;
- Construction de 3071 forages avec pompes intégrées ;
- Installation de 418 mini centrales solaires ;
- Construction et équipement de 1450 logements des autorités locales ;
- Construction de 238 marchés modernes ;
- Installation de 471 km des lampadaires ;
- Aménagement de 447 sources d'eau.

(2) Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales :

- Distributions de 500 000 tonnes d'intrants et semences aux producteurs locaux ;
- Structurations de 500 000 ménages par filière agricole ;
- Fourniture de 4 340 équipements de production, traitement et transformation.

(3) Renforcer les capacités de gestion du développement local, à travers le développement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local et la pérennisation des acquis.

(4) Développer un système d'information géoréférencé de suivi susceptible de renseigner sur les progrès du programme, afin de garantir un meilleur suivi et évaluation des progrès du PDL-145T à temps quasi réel.

9. Le coût de cette première édition a été initialement évalué à 1,660 milliards USD.
10. Lors de l'élaboration du PDL-145T, plusieurs risques ont été identifiés, parmi lesquels figurent notamment le détournement des fonds alloués au programme ainsi que l'inachèvement des ouvrages prévus. Afin de limiter ces risques, le Gouvernement a confié la mise en œuvre du programme à trois Agences d'Exécution, à savoir : (i) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; (ii) le Bureau Central de Coordination (BCeCo) ; et (iii) la Cellule d'Exécution des Financements en faveur des États Fragiles (CFEF).
11. Ce choix stratégique repose également sur la volonté d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du programme. Il s'agit notamment de déléguer la gestion fiduciaire et comptable, la passation des marchés publics ainsi que l'exécution des contrats à des entités dotées de l'expertise nécessaire et jouissant d'une autonomie opérationnelle. Ces agences ont, par ailleurs, l'obligation de rendre compte régulièrement au Gouvernement, à travers la production de rapports trimestriels détaillant l'exécution physique et financière du programme, ainsi que par la conduite de missions de suivi et de contrôle sur le terrain auprès des différents prestataires.
12. Les zones d'intervention sur les 145 territoires ont été réparties en parfait accord entre les agences d'exécution et le Gouvernement à travers le Ministère du Plan de la manière ci-après : (i) 54 territoires dans 9 provinces pour le PNUD (Bas-Uélé, Kasai, Maniema, Mongala, Sankuru, Sud-Kivu, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa) ; (ii) 48 territoires dans 9 provinces pour le BCeCo (Haut-Katanga, Haut-Lomami, Haut-Uélé, Ituri, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Lomami, Lualaba, Nord-Kivu); et (iii) 43 territoires dans 7 provinces pour la CFEF (Equateur, Kongo Central, Kwango, kwilu, Mai-Ndombé, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi).

13. Ainsi, les Agences d'Exécution du Programme (AEP) sont notamment chargées de la sélection et de la contractualisation des entreprises, fournisseurs et autres prestataires en vue de la réalisation des travaux et services prévus dans le cadre du PDL-145T. Ce processus s'effectue de manière compétitive, conformément aux procédures de passation des marchés en vigueur.
14. Il est à noter qu'un cadre institutionnel permettant la supervision, la surveillance, le suivi-évaluation et la coordination du PDL-145T a été mise en place par l'Ordonnance n° 23/003 du 12 janvier 2023. Ainsi le contrôle de la mise en œuvre du programme s'effectue en deux étapes dont la première est le contrôle permanent fait par les cabinets de contrôle recrutés par les agences d'exécution, et la deuxième est le contrôle en itinérance fait par le Comité National de Contrôle du Programme qui compte parmi ses membres l'IGF et l'ANR.
15. A l'issue de ces contrôles, pour toute exécution fautive des clauses du contrat, il est prévu des sanctions qui peuvent aller de la mise en régie à la rupture du contrat, suivi des poursuites judiciaires.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Sénateurs ;

Depuis mon avènement à la tête du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, en juin 2024, j'ai pris l'engagement, sous la très haute impulsion du Chef de l'État, de redynamiser et restructurer le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), afin d'en accélérer la mise en œuvre et d'en garantir des résultats concrets sur le terrain.

J'ai orienté les équipes du Ministère et les agences d'exécution vers une approche plus rigoureuse, coordonnée et axée sur les résultats, pour faire de ce programme emblématique de la vision présidentielle une réalité tangible dans la vie des populations rurales.

Cette nouvelle dynamique a permis de relancer plusieurs chantiers en souffrance, de réduire les retards accumulés, et surtout de renforcer la confiance entre le Gouvernement, les communautés locales et les partenaires techniques et financiers.

À la date du 15 juin 2024, les rapports consolidés faisaient état de 2 130 ouvrages prévus pour l'ensemble des trois agences d'exécution : le PNUD, le BCECO et la CFEF. Parmi ceux-ci, 1 980 ouvrages étaient effectivement en cours d'exécution, soit un taux de démarrage global de 93 %, tandis que 744 ouvrages étaient déjà achevés, représentant un taux moyen d'achèvement de 38 %

Grâce aux efforts conjoints du Gouvernement, des agences d'exécution, des comités techniques provinciaux et du comité technique de suivi du programme, des avancées significatives ont été enregistrées. À ce jour (octobre 2025), le Programme compte désormais 1 011 ouvrages achevés, soit une progression de près de 11 % par rapport à juin 2024.

Ces réalisations se répartissent comme suit :

- 601 écoles primaires, représentant un taux d'achèvement de 50 % ;
- 340 centres de santé, correspondant à un taux d'achèvement de 43 % ;
- 70 bâtiments administratifs, soit 48 % de taux d'achèvement.

Ces chiffres traduisent la dynamique d'accélération et la détermination du Gouvernement à finaliser le volet 1 de la première composante comprenant les écoles, les centres de santé et les bâtiments administratifs.

Des missions conjointes de contrôle, la mise sous engagement ferme des entreprises, l'amélioration du suivi communautaire et la coordination renforcée avec les gouvernorats ont permis de corriger plusieurs dysfonctionnements et de relancer durablement l'exécution du Programme.

Honorable Président ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Sénateurs ;

Je reviens aux questions posées par honorable KABAMBA WA UMBA Isabelle.

- I. Sur la première question relative aux réalisations faites dans le cadre de la première phase du projet, en fonction de chaque territoire et par province :

Le PDL-145T, dans sa première phase, vise la construction et l'équipement de 2 130 ouvrages, répartis comme suit :

- 1 198 écoles primaires,
- 787 centres de santé,
- 145 bâtiments administratifs de territoires.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les centres de santé, le PDL-145T ne prend en charge que les équipements non médicaux, tandis que les dispositifs médicaux relèvent d'autres programmes sous la responsabilité du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale.

À ce jour, 1 011 ouvrages sont entièrement achevés, se répartissant comme suit :

- 601 écoles primaires, soit 50 % de taux d'achèvement ;
- 340 centres de santé, soit 43 % de taux d'achèvement ;
- 70 bâtiments administratifs, soit 48 % de taux d'achèvement.

Ces résultats évoqués ci-haut, comparés à la situation de septembre 2024, témoignent d'une progression continue et de la volonté constante du Gouvernement de matérialiser la vision du Chef de l'État, celle de rapprocher les services publics essentiels des populations rurales et de réduire les inégalités territoriales à travers une action de développement équilibrée et inclusive. Les détails relatifs à ces réalisations, par territoire et par province, sont repris dans le tableau de synthèse qui vous a été distribué.

II. Pour sa deuxième question, l'Honorable KABAMBA WA UMBA Isabelle, veut connaître les nombres d'ouvrages en cours de construction.

- La mise en œuvre du PDL-145T fait face à plusieurs contraintes notamment celles liées à l'inaccessibilité à certains sites se situant dans des zones enclavées et à l'insécurité dans certains territoires. C'est ainsi, au stade actuel le Programme de Développement Local des 145 Territoires compte 66 sites en inactivité dont 26 non démarrés et 40 en arrêt des travaux.

Sur les 26 sites non démarrés, 24 se situent dans des zones insécurisées du Sud-Kivu et 2 inaccessibles dans le Kongo Central.

Sur les 40 sites en arrêt des travaux, 36 se situent dans des zones insécurisées dont 24 dans le Nord-Kivu, 10 dans le Mai-Ndombe et 2 dans le Kongo Central. 4 sites sont dans des zones inondées en Équateur.

A l'étape actuelle 1053 sites sont en cours d'exécution à part les ouvrages déjà livrés. Parmi ceux-ci nous comptons :

- 573 écoles primaires ;
- 406 Centres de santé ;
- 74 Bâtiments Administratifs.

III. Quant à la troisième question relative aux routes de desserte agricoles déjà réhabilitées ou en cours de réhabilitation par territoire au niveau de chaque province ?

- Il est important de souligner qu'au départ le PDL-145T, dans son volet concernant les routes de desserte agricole, devait se limiter au désenclavement des bassins de production des territoires. Cependant, tenant compte des demandes des parties prenantes notamment certains chefs coutumiers, les Mwami et les caucous des Honorables, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, a instruit le Gouvernement de prendre aussi en compte l'interconnexion des territoires. En outre, tenant compte de la dégradation rapide de l'état de ces routes, à causes des intempéries, le Chef de l'État a pris la décision de passer des routes habituelles en terre battue à des routes stabilisées, afin d'en prolonger la durée de vie et de réduire le coût d'entretien.

Ces éléments pris en compte lors de la réalisation des études de faisabilité relatives à la réhabilitation des routes de desserte agricole visant le désenclavement et l'interconnexion des territoires, ont affiché un montant de 2,8 milliards USD étalés sur quatre ans. Ainsi, pour la première édition, 10 479 kilomètres, pour un coût estimatif de 733 millions USD, seront réhabilités sur les 40 479 kilomètres prévus.

Ce qui fait passer le coût estimatif de la mise en œuvre de la première édition à 2,138 milliards USD.

Au stade actuel, le PDL-145T n'a reçu que les fonds pour l'élaboration des études de faisabilité relatives à la réhabilitation des routes de desserte agricole qui sont prêtes depuis 2023.

Ainsi, les trois Agences d'exécution en collaboration avec les Ministères des Infrastructures et Travaux Publics, à travers l'Office des Routes (OR), et celui du Développement Rural, à travers l'Office des Voiries et Drainages Agricoles (OVDA), ont finalisé la cartographie des routes à réhabiliter dans le cadre du PDL-145T afin de renforcer la synergie entre la réhabilitation des routes d'intérêt général et les routes de desserte agricole.

De ce fait, les 3 agences d'exécution ont déjà élaboré les cahiers de charge et sont en attente des fonds pour le démarrage des travaux.

Comme vous pouvez le remarquer, le PDL-145T constitue un programme ambitieux pour garantir le développement de notre pays, agir positivement sur le niveau de vie de nos populations à la base, et ainsi concrétiser la vision du Chef de l'Etat axée sur la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sous toutes leurs formes.

En deux ans de mise en œuvre effective de ce programme, celui-ci nous a convaincu qu'il est possible de réussir le défi du développement intégral de notre pays, d'annihiler les inégalités spatiales persistantes entre nos territoires et d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens vivant dans les milieux ruraux. Cet espoir ne doit occulter les contraintes auxquelles nous devons faire face pour la réussite de ce programme qui change le paradigme de développement de notre nation. Le plus grand défi de ce programme est son manque de financement. En effet, le PDL-145T représente un package des projets devant être mis en œuvre concomitamment pour un impact optimal sur les bénéficiaires.

Cependant, il s'avère que sur une estimation budgétaire de 2,138 milliards pour sa première édition, le programme n'a reçu que 582 millions soit 27 %. Ce programme demande donc une forte mobilisation des fonds pour son aboutissement.

C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième composante du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), axée sur la redynamisation des économies locales et le développement des chaînes de valeur agricole, le Gouvernement, avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a réussi à mobiliser un financement parallèle de 45 millions de dollars américains auprès de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI). Ce financement est spécifiquement destiné à la production, la multiplication et la distribution de semences améliorées, en vue

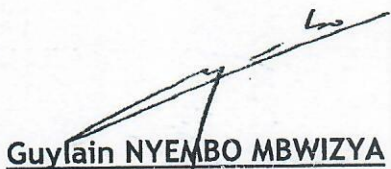
de renforcer les capacités productives des communautés rurales et de soutenir la relance des filières agricoles prioritaires dans les territoires bénéficiaires du Programme.

Le CAFI vient ainsi accompagner le PDL-145T dans ses efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le COMPAQ de résilience qui est un mécanisme destiné notamment à renforcer et à accélérer les initiatives en faveur des populations.

Pour finir, je sollicite votre accompagnement pour la réussite de ce programme qui passe par la mise en œuvre de toutes ses composantes.

J'espère avoir rencontré votre préoccupation et demeure disposé pour d'autres éclaircissements.

Je vous remercie.



Guylain NYEMBO MBWIZYA

*Ministre d'État, Ministre du Plan et
de la Coordination de l'Aide au
Développement.*